



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le 1^{er} octobre 2019

RÉSERVE TEMPORAIRE DE PÊCHE

La Fédération Départementale de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sollicite la mise en place d'une réserve temporaire de pêche sur le cours d'eau le Darot (800 mètres environ) à Mariol, à compter de la date de signature de l'arrêté et pour une durée de 5 ans, et ce conformément aux articles R 436-69, R 436-73 et R 436-74 du code de l'environnement.

Cette réserve temporaire a pour but de préserver la population de truites fario sur le Darot, qui présente un intérêt majeur pour cette espèce à l'échelle du département, le ruisseau ayant un faible intérêt halieutique. Elle se situera sur la commune de Mariol, à partir de la grille du château face au n° 15 de la rue des Combes, jusqu'au pont enjambant le Darot face au n° 18 Chemin de la Corre. La pêche y sera strictement interdite, toute l'année.

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, l'arrêté est soumis à consultation du public.

Le projet d'arrêté préfectoral est consultable sur le site internet de la préfecture de l'Allier, à l'adresse <http://www.allier.pref.gouv.fr>, et en version papier, en préfecture, à la Mission interministérielle de coordination (bureau des Politiques Interministérielles Économie et Environnement), au 2, rue Michel de l'Hospital, à Moulins.

Le dossier de demande est consultable à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – Bureau Environnement et Territoire – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage (pref-avis-public@allier.gouv.fr) ou par courrier adressé à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

CONTACT PRESSE

Préfecture de l'Allier - Communication interministérielle
2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex
Tél. 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36 - courriel : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr - @prefet03